



Saint-Etienne-du-Rouvray

Séance du Conseil municipal

(Exécution des articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

15 octobre 2015 | 18 h 30

Salle des séances | Hôtel de Ville

Conseil municipal

Ordre du jour 15/10/2015 à 18 h 30

Salle des séances | Hôtel de Ville

Monsieur Hubert Wulfranc

- 1 - Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2015
- 2 - Administration générale - Décisions du Maire

Monsieur Joachim Moyse

- 3 - Délégations du Conseil municipal au Maire - Délégation complémentaire
- 4 - Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
- 5 - Rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Métropole et ceux des communes membres - Avis
- 6 - Finances communales - Convention financière entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville - Transfert de la compétence voirie
- 7 - Convention avec la Métropole-Rouen-Normandie, la SAS ENR' CERT et la Ville pour la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- 8 - Finances communales - Décisions modificatives - Budgets de la Ville et du Rive Gauche
- 9 - Finances communales - Lotissement communal du Champ des Bruyères - Budget Primitif 2015
- 10 - Finances communales - Lotissement communal Felling - Budget Primitif 2015
- 11 - Finances communales - Budget de la Ville - Indemnité de conseil au comptable du trésor chargé de fonction de receveur des communes
- 12 - Finances communales - Budget de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables

- 13 - Finances communales - Budget de la Ville - Débat des orientations budgétaires
- 14 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 801 500 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 62 logements - Parc Henri Wallon - Tour Tourmalet
- 15 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 458 000 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 24 logements - 5,7 et 9 rue René Hartmann
- 16 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 1 294 000 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 68 logements - 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23 et 25 rue René Hartmann
- 17 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 73 140 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 24 logements - 2, 4 et 6 place Navarre
- 18 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 362 800 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 58 logements - rues Languedoc, Bretagne et Picardie
- 19 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 346 267 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 60 logements - La Houssière
- 20 - Personnel communal - Créations / suppressions / transformations de postes
- 21 - Personnel communal - Renouvellements d'engagements d'agents contractuels et fixation de la rémunération
- 22 - Personnel communal - Renouvellement de la convention d'adhésion à la mission de conseil et d'assistance juridique et statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime
- 23 - Personnel communal - Autorisations de recrutement et fixation de la rémunération d'agents contractuels
- 24 - Affaires foncières - Secteur Seguin - Acquisition de terrains - Réseau ferré de France
- 25 - Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession de terrain à la Société Nacarat

- 26 - Affaires foncières - Bail emphytéotique - Entreprise Abbei - Rue Pierre de Coubertin
- 27 - Affaires foncières - Secteur Couronne - Acquisition Boucher - Rectification d'erreur matérielle
- 28 - Affaires foncières - Secteur Couronne - Aide financière au relogement d'un occupant - Convention
- 29 - Contrat unique global - Volet renouvellement urbain - Centre Madrillet - Convention de cofinancement des études préalables
- 30 - Vente aux enchères de matériels et mobiliers réformés - Recours à une plateforme Internet - Signature du Contrat - Autorisation
- 31 - Commission nationale informatique et libertés - Désignation du correspondant informatique
- 32 - 'Pass culture 76 collégiens' - Conventions Département de Seine-Maritime / Ville - 2015-2016 - Unicité et Rive Gauche
- 33 - Association Les amis de l'Humanité 76/27 - Conférence climat un avenir commun - Subvention exceptionnelle
- 34 - Festival du livre jeunesse - Convention de partenariat
- 35 - Bibliothèques municipales - Accès à la lecture publique - Gratuité pour l'ensemble des agents municipaux de Saint-Etienne-du-Rouvray

Madame Francine Goyer

- 36 - Développement social - Actions conduites par la Ville - Contrat local de santé

Monsieur David Fontaine

- 37 - Affaires scolaires - Actions éducatives des établissements préélémentaires et élémentaires - Année scolaire 2015/2016

Monsieur Jérôme Gosselin

- 38 - Bibliothèques municipales - Vente de documents - Une seconde vie après le désherbage
- 39 - Convention locale d'éducation artistique et culturelle (Cleac) - Avenant n°2 à la convention 2015-2017 - Programme d'action et financement

- 40 - Centre culturel le Rive gauche - Mécénat - Convention
- 41 - Centre culturel le Rive gauche - Renouvellement de la convention triennale - Scène conventionnée pour la danse par le Ministère de la culture - 2016/2018
- 42 - Mission locale de Rouen - Renouvellement de convention
- 43 - Contrat partenaires jeunes 2015/2016 - Renouvellement de la convention
- 44 - Pack jeunes santé

Madame Murielle Renaux

- 45 - Enfance - Tarification d'un coût aux familles lors de dépassement d'horaire sur les structures éducatives Espaces éducatifs et Accueils de loisirs
- 46 - Enfance - Subventions de fonctionnement aux associations partenaires du Projet éducatif local dans le cadre des activités des espaces éducatifs Animalins 2015-2016 - Convention de partenariat
- 47 - Petite Enfance - Confédération syndicale des familles - Subvention de fonctionnement

Monsieur Michel Rodriguez

- 48 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations
- 49 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - Stéphanois modèle club ferroviaire
- 50 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - Association Just Kiff Dancing -
- 51 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - Club philatélique de Rouen et Région - La Fête du timbre
- 52 - Affaires sportives - Subventions affectées à la formation des bénévoles - Club gymnique stéphanois
- 53 - Affaires sportives - Subventions affectées à la formation - Association culturelle et sportive euro chinoise
- 54 - Affaires sportives - Subventions UNSS collèges et lycée - Saison 2014-2015

- 55 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Les Crazygirls
- 56 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc
- 57 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Association stéphanaise de tennis de table

Madame Najia Atif

- 58 - Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à la Confédération syndicale des familles (CSF) de Saint-Etienne-du-Rouvray
- 59 - Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective de Saint-Etienne-du-Rouvray (Aspic)
- 60 - Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à l'Association sportive Madrillet Château-Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray (ASMCB) pour l'action « Soirées de la Citoyenneté »
- 61 - Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à l'Association sportive Madrillet Château-Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray (ASMCB) pour la réalisation de l'action « Alphabétisation Famille »
- 62 - Développement social - Actions conduites par la Ville - « Collégiens citoyens »
- 63 - Développement social - Actions conduites par la ville - « Favoriser les initiatives des habitants »

Madame Carolanne Langlois

- 64 - Chantiers Passerelles - Année 2015 - Subvention

Monsieur Hubert Wulfranc

- 65 - Voeu du Conseil municipal pour les migrants

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-1 | Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2015

Sur le rapport de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte-rendu de la séance du 25 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-2 | Administration générale - Décisions du Maire
Sur le rapport de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal du 14 mars 2008 au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

- Marché d'achat de jeux pour les écoles du 1^{er} degré et les centres de loisirs municipaux – Lot n°1 : jeux et jouets pour les enfants de 2 à 5 ans – Avenant n°1 au marché
- Marché d'assistance à la définition d'un projet de gestion maîtrisée du marché du Madrillet – Procédure adaptée – Article 28 III du Code des marchés publics
- Droit de préemption urbain – 67B rue de l'industrie – Acquisition
- Marché de fournitures de bureau et fournitures administratives Ville, enveloppes à logo Ville, enveloppes à logo Rive Gauche, fournitures scolaires, consommables informatiques – Appel d'offres ouvert – Article 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics
- Marché de location de véhicule isotherme et frigorifique de classe A, sans chauffeur et sans carburant – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de coordination sécurité, protection de la santé et contrôle technique pour la mise en conformité de l'hydraulicité, la modernisation et l'installation d'une chaufferie biomasse à la piscine municipale Marcel Porzou - Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de fourniture, installation, entretien, maintenance et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Appel d'offres ouvert – Article 33 et 57 à 59 du Code des marchés
- Marché de maintenance des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de contrôle des installations électriques, de chauffage, de gaz et des engins de levage pour le compte de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Convention d'occupation temporaire du bar du Rive gauche
- Marché de maintenance des systèmes de sécurité dans les bâtiments communaux – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de fourniture, assistance et maintenance à la migration d'une solution logicielle de gestion des commandes, des stocks, du patrimoine et des interventions pour les services techniques et des restaurants municipaux - Procédure adaptée négociée sans mise en concurrence – Article 28 II et 35 II 8° du Code des marchés publics
- Aliénation de véhicules du parc automobile municipal
- Exposition « De neige et de rêves, les bijoux d'Elsa Triolet » - Convention tripartite entre la ville d'Evreux, le ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et la société Médiris
- Avenant à la Décision du Maire n°2014-09-0055 – Régie unique des encaissements de la restauration, de l'enfance, des centres socioculturels, du sport, des bibliothèques, du conservatoire, de la jeunesse, des affaires générales, de la sécurité, des actions envers les seniors
- Club des maires de la rénovation urbaine – Adhésion du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016
- Conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal – Don d'un saxophone baryton de marque Selmer

- Marché de Diagnostic accessibilité et réalisation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché d'acquisition d'équipements de cuisine – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de travaux de désamiantage et rénovation de couverture de la bibliothèque Louis-Aragon – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Réalisation d'un prêt PSPL d'un montant de 980 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'un programme d'amélioration des performances du patrimoine de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-10-15-3 | Délégations du Conseil municipal au Maire -
Délégation complémentaire**

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

L'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales permet au maire, par délégation du Conseil municipal, d'être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat de délégations.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que dans le cadre de la loi NOTRe, une nouvelle délégation permanente peut être consentie au maire par le Conseil municipal afin qu'il puisse demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions (CGCT, art. L.2122-22 26°),
- Que cette délégation permettrait notamment une plus forte réactivité dans le cadre des demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels.
- L'intérêt de la collectivité à mobiliser au mieux toutes les ressources externes susceptibles de l'accompagner dans la réalisation de ses projets et dans tous les domaines.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De consentir à Monsieur le Maire cette nouvelle délégation tant en investissement qu'en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-4 | Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
- Le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie,
- Les décisions de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en date des 22 janvier 2015, 23 juin 2015 et 6 juillet 2015,
- Les rapports de présentation de la CLETC,

Considérant :

- Que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les communes membres,
- La fin de la reconnaissance de l'intérêt métropolitain relatif au soutien de la Maison des jeunes et de culture (MJC) de la Région d'Elbeuf, au soutien du dispositif de l'Atelier santé ville (ASV), de l'équipement culturel Philippe Torreton, et du soutien de l'animation culturelle composée de Lire en Seine, Film en Fête Ecoles, Mini-athlons, Festival Graines de public et la Traverse à Cléon,
- Que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts,
- Qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie et l'extension de ses compétences,
- D'approuver le rapport de la CLETC ci-joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la fin de l'intérêt métropolitain sur le pôle Val de Seine,
- En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	30	Pour
Par	0	Contre
Par	4	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-5 | Rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Métropole et ceux des communes membres - Avis

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, et afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le président dispose ainsi jusqu'au 1^{er} octobre 2015 pour transmettre son rapport pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39-1,

Considérant :

- Qu'il convient de donner un avis sur le rapport annexé et le projet de mutualisation présenté par la Métropole,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De donner un avis favorable sur ce rapport et le projet de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	30	Pour
Par	0	Contre
Par	4	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-6 | Finances communales - Convention financière entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville - Transfert de la compétence voirie

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La Métropole Rouen Normandie a été créée par transformation de la CREA à compter du 1^{er} janvier 2015 par le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014.
Cette transformation emporte concomitamment transfert intégral et définitif de la compétence voirie, dont l'éclairage public, de ses 71 communes membres à la Métropole,

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5217-7 et L 5215-27,
- Le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie »,
- La délibération n°2014-10-16-11 relative au transfert des voiries communales au profit de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant :

- Que ce transfert intègre notamment les travaux et entretien divers relatifs à cette compétence, ainsi que les consommations en électricité qui s'y rattachent, et que celles-ci ont fait l'objet d'un transfert de charge intervenant entre la Métropole et ses communes membres,
- Qu'un délai a été nécessaire pour la finalisation administrative du transfert et pour la mise à jour du mécanisme généralisé de prélèvement automatique mensuel des factures mis en place pour les communes,
- Qu'en conséquence, les communes ont du continuer d'honorer diverses factures, notamment d'électricité pour le fonctionnement de l'éclairage public, et les travaux et entretiens divers liés à la compétence transférée après le 1^{er} janvier 2015,
- Qu'il est donc nécessaire que la Métropole rembourse aux communes concernées les sommes que celles-ci ont engagées dans ce cadre après le 1^{er} janvier 2015 en lieu et place de la Métropole,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention type ci-annexée, relative au remboursement par la Métropole à la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray des dépenses supportées provisoirement par celles-ci après le 1^{er} janvier 2015 en lieu et place de la Métropole au titre de la compétence voirie transférée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière correspondante ainsi que tout document s'y rapportant.

Précise que :

- La recette est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	30	Pour
Par	0	Contre
Par	4	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-7 | Convention avec la Métropole-Rouen-Normandie, la SAS ENR CERT et la Ville pour la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu,

Exposé des motifs :

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) n°2005-781 impose, aux fournisseurs d'énergie et de carburant, une obligation de réaliser des actions d'économies d'énergie.

La loi portant engagement national pour l'environnement n°2010-788 a modifié la loi de 2005 en renforçant le dispositif. La loi prévoit que les fournisseurs (appelés « obligés ») peuvent s'acquitter de leur obligation par la récupération de « certificats d'économies d'énergie » (CEE) sous peine de devoir payer une pénalité libératoire. Ces certificats sont obtenus sous certaines conditions à la suite d'actions d'économies d'énergie ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené ces actions.

Ces actions sont désignées par le dispositif réglementaire comme des opérations standardisées d'économies d'énergie. Elles définissent, pour les opérations les plus fréquentes (par exemple l'isolation des combles ou des parois, l'installation d'une chaudière performante, la mise en œuvre d'une régulation du chauffage) les conditions d'éligibilité et des montants forfaitaires d'économies traduisant le nombre de CEE à délivrer.

Le dispositif CEE est un outil destiné à déclencher de nouveaux investissements en matière de maîtrise de l'énergie. En cela, les CEE sont à considérer comme un levier financier supplémentaire, au service d'un projet d'économies d'énergie, au même titre que les subventions mais en faisant intervenir des contributions financières privées.

Le Gouvernement a décidé de poursuivre le dispositif des CEE en 2015 sous la forme d'une 3^{ème} période à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour cette période, la Métropole-Rouen-Normandie propose un dispositif mutualisé de valorisation des opérations d'économies d'énergie reposant sur un groupement proposé à l'ensemble des communes membres. Ce dispositif complète le service de conseil en énergie partagé (CEP) déployé depuis 2009 et s'inscrit dans la poursuite du dispositif de valorisation des CEE mis en œuvre depuis le 21 novembre 2011. Pour ce faire, la Métropole-Rouen-Normandie a signé une convention cadre de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie avec la Société ENR'CERT.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La directive européenne du 5 avril 2006, relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques et abrogeant la directive 93/79/CEE du Conseil,
- La loi n°2099-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi Grenelle II » et notamment son article 5-1,

Considérant que :

- La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE),
- La « loi Grenelle II » vise à favoriser le regroupement entre les collectivités,
- Les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique que la Ville mène sur son patrimoine peuvent générer des CEE,
- Le Conseil communautaire du 29 juin 2015 de la Métropole-Rouen-Normandie a validé la poursuite du dispositif de valorisation des travaux d'économie d'énergie engagé en 2011, en signant une convention cadre de partenariat avec la Société ENR'CERT,
- Ce dispositif proposé par la Métropole-Rouen-Normandie est ouvert à l'ensemble des communes adhérentes,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adhérer au dispositif de valorisation des travaux d'économie d'énergie mis en place par la Métropole-Rouen-Normandie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre avec la Métropole-Rouen-Normandie et la société ENR'CERT, ainsi que toutes pièces afférentes.

Précise que :

Les recettes en résultant seront imputées au budget de la Ville, nature et fonction afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	30	Pour
Par	0	Contre
Par	4	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-8 | Finances communales - Décisions modificatives - Budgets de la Ville et du Rive Gauche

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°8 du Conseil municipal du 11 décembre 2014 adoptant les budgets primitifs de la Ville et du centre culturel du Rive Gauche pour l'exercice 2015.

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°3 du budget de la Ville comme suit :

Budget de la Ville

Fonctionnement

Dépenses		
	Nature	Montant
60623	Alimentation	4.900,00
60632	Fournitures de petit équipement	10.660,00
611	Contrats de prestations de services	-101.072,83
61558	Entretien et réparations – Autres biens mobiliers	-159,44
6218	Autre personnel extérieur	-100.000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	-640,00
6232	Fêtes et cérémonies	-4.040,00
6247	Transports collectifs	-171,00
6288	Autres services extérieurs	16.500,00
6541	Créances admises en non valeur	29.400,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	5.000,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-103.430,73
Total :		-243.054,00

Recettes		
	Nature	Montant
73111	Taxes foncières et d'habitation	97.506,00
7321	Attribution de compensation	-854.805,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	3.398,00
7325	Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales	386.267,00
7411	Dotation forfaitaire	-517.053,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	495.635,00
74127	Dotation nationale de péréquation	14.340,00
7478	Participations – Autres organismes	58.500,00
76232	Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés – Par le GFP de rattachement	73.158,00
Total :		-243.054,00

Investissement

Dépenses		
	Nature	Montant
204182	Subventions d'équipement versées – Autre organismes publics	43.336,00
2051	Concessions et droits similaires	795,72
2118	Autres terrains	640,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8.380,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50.353,58
Total :		103.505,30

Recettes		
	Nature	Montant
1322	Subventions d'équipement – Régions	24.093,03
1328	Subventions d'équipement – Autres	7.771,00
2132	Immeubles de rapport	43.336,00
276351	Créances sur des collectivités et établissement publics – GFP de rattachement	131.736,00
28188	Autres immobilisations corporelles	-103.430,73
Total :		103.505,30

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget du Rive Gauche comme suit :

Budget du Rive Gauche :

Fonctionnement

Dépenses		
Nature		Montant
611	Contrats de prestations de services	14.081,00
Total :		14.081,00

Recettes		
Nature		Montant
70871	Remboursement de frais – par la collectivité de rattachement	4.603,00
74718	Participations – Autres	9.478,00
Total :		14.081,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-9 | Finances communales - Lotissement communal du Champ des Bruyères - Budget Primitif 2015

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2015-03-26-5 constatant l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Considérant :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2014,
- La cession de 8 lots supplémentaires.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le budget primitif du lotissement Champ des Bruyères pour l'exercice 2015 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	989.180,00	989.180,00
Mouvements réels	0,00	0,00
Mouvements d'ordre	989.180,00	989.180,00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	1.676.837,00	1.676.837,00
Mouvements réels	687.657,00	687.657,00
Mouvements d'ordre	989.180,00	989.180,00
<u>TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS</u>	2.666.017,00	2.666.017,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-10 | Finances communales - Lotissement communal Felling - Budget Primitif 2015

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2015-03-26-5 constatant l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Considérant :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le budget primitif du lotissement Felling pour l'exercice 2015 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	1.688.000,00	1.688.000,00
Mouvements réels	0,00	0,00
Mouvements d'ordre	1.688.000,00	1.688.000,00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	2.575.549,94	2.575.549,94
Mouvements réels	887.549,94	887.549,94
Mouvements d'ordre	1.688.000,00	1.688.000,00
<u>TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS</u>	4.263.549,94	4.263.549,94

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-11 | Finances communales - Budget de la Ville - Indemnité de conseil au comptable du trésor chargé de fonction de receveur des communes

Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le receveur municipal peut fournir à la commune, outre des prestations à caractère obligatoire, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations sont facultatives et donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité de conseil.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- L'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics d'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes,

Considérant :

- Que conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le montant annuel de l'indemnité à allouer au receveur municipal, est fixé au taux suivant :

sur les	7.622,45 premiers euros	à raison de	3,00/1000
sur les	22.867,35 euros suivants	à raison de	2,00/1000
sur les	30.489,80 euros suivants	à raison de	1,50/1000
sur les	60.979,61 euros suivants	à raison de	1.00/1000
sur les	106.714,31 euros suivants	à raison de	0,75/1000
sur les	152.449,02 euros suivants	à raison de	0,50/1000
sur les	228.673,53 euros suivants	à raison de	0,25/1000

sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros, à raison de 0,10/1000

- Le caractère personnel de l'indemnité au conseil.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'allouer sur cette base l'indemnité à Madame Dominique Gauthier, Trésorière Principale, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-12 | Finances communales - Budget de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de caducité donnent lieu à des admissions en non valeur.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur le comptabilité publique,
- L'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur Le Maire par le Receveur municipal.

Considérant que :

- Le Receveur municipal à mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances relatives pour l'exercice 2005.
- Une créance s'établissant à 29 400,00 euros n'a pu être recouvrée,
- De manière à apurer les comptes de prises en charge des titres de recettes de l'exercice 2015, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non valeur,
- En aucun cas l'admission en non valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites.

Après en avoir délibéré,

Et conformément à l'état des taxes et produits irrécouvrables présentés par le comptable soit :

- Année 2005 : 29 400,00 euros

Décide :

- De se prononcer favorablement sur l'admission en non valeur de créances pour un montant de 29 400,00 euros,

Précise que :

- La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-13 | Finances communales - Budget de la Ville - Débat des orientations budgétaires

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : !

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

En vertu de l'article 11 de la loi du 26 février 1992, il est fait obligation aux communes de plus de 3.500 habitants de mener un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat n'est pas sanctionné par un vote. Il permet simplement d'établir des constats et de prévoir des objectifs et ainsi d'informer les élus.

Le document ci-joint en annexe présente, à titre indicatif les comparatifs des comptes administratifs de la Ville sur les exercices 2011 à 2014 et du budget primitif 2015. L'analyse porte également sur l'évolution de la dette et sur la fiscalité.

Cette analyse fait état des comparaisons avec les communes de même strates démographiques (études des ratios de la fiscalité).

Les commentaires sur ce rapport lors de la première commission ont permis d'appréhender la procédure en cours de préparation du budget 2016 et par conséquent, ces orientations budgétaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-14 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 801 500 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 62 logements - Parc Henri Wallon - Tour Tourmalet

Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 37474 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la réhabilitation de 62 logement situés Parc Henri Wallon, Tour Tourmalet à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 801 500,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°37474, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	2	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-15 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 458 000 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 24 logements - 5,7 et 9 rue René Hartmann

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 37510 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la réhabilitation de 24 logements situés 5, 7 et 9 rue René Hartmann à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 458 000,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°37510, constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	2	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-16 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 1 294 000 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 68 logements - 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23 et 25 rue René Hartmann

Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)

Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux

Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse

M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)

M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray

Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Buildu,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 37513 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la réhabilitation de 68 logements situés 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23 et 25 rue René Hartmann à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 294 000,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°37513, constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	2	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-17 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 73 140 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 24 logements - 2, 4 et 6 place Navarre

Sur le rapport de M. Joachim Moysse Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moysse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 37476 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la réhabilitation de 24 logements situés 2, 4 et 6 place Navarre à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 73 140,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°37476, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	2	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-18 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 362 800 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 58 logements - rues Languedoc, Bretagne et Picardie
Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 37487 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la réhabilitation de 58 logements situés rues Languedoc, Bretagne et Picardie à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 362 800,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°37487, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	2	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-19 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 346 267 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 60 logements - La Houssière

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 37475 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la réhabilitation de 60 logements situés à la Houssière à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 346 267,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°37475, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	2	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-20 | Personnel communal - Créations / suppressions / transformations de postes

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

- Deux ouvertures de classes constatées à la rentrée 2014 ont été maintenues pour la rentrée scolaire 2015-2016.
- Afin de pourvoir aux vacances de postes et pour faire suite aux procédures de recrutements, plusieurs agents ont récemment été recrutés.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emplois concernés,

Considérant :

- Que l'organisation provisoire mise en place au département des restaurants municipaux doit être consolidée,
- Les recrutements en cours.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) De créer deux postes d'agent d'accompagnement de l'enfance au département des restaurants municipaux.
Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C.
- 2) De préciser les grades associés aux postes des nouveaux agents recrutés.

Département	Ancien grade délibéré	TC ou TNC	Intitulé du poste	TC ou TNC	Grades associés	Précisions
Direction des services techniques	Ingénieur en chef de classe normale	35h	Directeur des services techniques	35h	- Ingénieur - Ingénieur principal	
Direction des services techniques	Technicien principal 1 ^{ère} classe	35h	Responsable de régie bâtiment	35h	- Technicien principal 2 ^e cl. - Technicien principal 1 ^{ère} cl.	

Département	Ancien grade délibéré	TC ou TNC	Intitulé du poste	TC ou TNC	Grades associés	Précisions
Direction des services techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	Responsable sécurité	35h	- Adjoint techn. 1 ^è cl - Adjoint techn. principal 2 ^è cl. - Adjoint techn. principal 1 ^è cl	
Direction des services techniques	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h	électricien	35h	- Adjoint techn. 1 ^è cl - Adjoint techn. principal 2 ^è cl. - Adjoint techn. principal 1 ^è cl	
Département urbanisme habitat et paysage	ingénieur	35h	Responsable de la division ingenierie technique et conduite d'opérations	35h	ingénieur	Le poste pourra être occupé par un fonctionnaire ou un contractuel de niveau équivalent sur la filière administrative
Département des activités socioculturelle et festive et vie associative	Animateur principal 2 ^{ème} classe	35h	Responsable du centre socioculturel G. Déziré	35h	- Animateur principal 2 ^è cl. - Animateur principal 1 ^è cl.	Le poste pourra être occupé par un fonctionnaire ou un contractuel de niveau équivalent sur la filière administrative
Département des sports	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	35h	Educateur sportif	35h	- Educateur des APS - Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	

Département	Ancien grade délibéré	TC ou TNC	Intitulé du poste	TC ou TNC	Grades associés	Précisions
Département des restaurants municipaux	Adjoint technique 2ème classe	35h	Responsable d'équipe des agents d'entretien spécialisé	35h	- agent de maîtrise - agent de maîtrise principal	
Département des restaurants municipaux	Adjoint technique 1ère classe	35h	Responsable d'équipe des agents d'entretien spécialisé	35h	- agent de maîtrise - agent de maîtrise principal	

En cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire qui réunirait les conditions du grade d'accès du poste, le recrutement d'un fonctionnaire pourra se faire sur un grade ou une catégorie inférieure dans l'attente de réunir les conditions statutaires.

En cas de vacance de poste et de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra justifier d'un diplôme afférent au grade d'accès du poste ou d'une expérience professionnelle dans les secteurs considérés.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-21 | Personnel communal - Renouvellements d'engagements d'agents contractuels et fixation de la rémunération

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

- Les engagements d'agents contractuels recrutés par la collectivité en raison de la nature des fonctions et des besoins du service arrivent prochainement à leurs termes. Il est donc nécessaire de renouveler leurs engagements afin d'assurer le suivi des dossiers, des activités et la continuité des services.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,

Considérant :

- Que les engagements des agents contractuels concernés arrivent prochainement à leurs termes,
- Que les vacances de poste ont été établies en conformité avec les dispositions statutaires,
- La nature des fonctions et les besoins du service,
- L'expérience et la qualification de ces agents et qu'il convient d'assurer le suivi des dossiers, des activités et la continuité des services.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les engagements pour une durée d'un an, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée art.3-2,
- A compter du 1^{er} décembre 2015,
 - Pour l'agent placé sur un poste de responsable de production au sein du département des restaurants municipaux et à fixer la rémunération sur la grille indiciaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe- 10^{ème} échelon - IB 518.
 - Pour l'agent placé sur un poste d'enseignant artistique spécialisé en danse au sein du département conservatoire à rayonnement communal, à temps non complet 12h30 et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1^{er} échelon - IB 350.
 - Pour l'agent placé sur un poste d'animateur point information jeunesse au sein du département jeunesse et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'animateur -2^{ème} échelon - IB 352.

- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les engagements pour une durée de trois ans, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, art.3-3 2°,
- A compter du 1er novembre 2015 :
 - Pour l'agent placé sur un poste d'agent contractuel, coordonateur de prévention au sein du département Tranquillité publique et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché – 5^{ème} échelon – IB 500.
 - A compter du 1^{er} décembre 2015 :
 - Pour l'agent placé sur un poste d'agent contractuel, responsable d'établissement culturel au sein du département Rive Gauche et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal – 8^{ème} échelon – IB 864.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-22 | Personnel communal - Renouvellement de la convention d'adhésion à la mission de conseil et d'assistance juridique et statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, La Collectivité est adhérente à la mission optionnelle « assistance juridique statutaire » proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Maritime,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- La délibération du 22 octobre 2009 relative à la convention d'adhésion à la mission de conseil et d'assistance juridique et statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime,

Considérant :

- Que la convention souscrite pour une durée de 4 ans arrive à échéance,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De renouveler l'adhésion à la mission optionnelle « assistance juridique statutaire » du centre de gestion de la fonction publique de Seine-Maritime pour une durée d'un an,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-23 | Personnel communal - Autorisations de recrutement et fixation de la rémunération d'agents contractuels

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Suite aux procédures de recrutement, des postes seront prochainement pourvus par des agents contractuels.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emplois concernés.

Considérant :

- Que la vacance de poste a été établie en conformité avec les dispositions statutaires,
- Qu'il n'a pas été possible de pourvoir au recrutement par un agent titulaire malgré l'appel à candidatures,
- Les diplômes et l'expérience du candidat retenu qui permettent son recrutement,
- La nature des fonctions et les besoins des services.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter :
 - 1) Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3-3 2°, pour 3 ans,
 - **Au département finances et commande publique,**
 - Un agent contractuel, responsable du département, à compter du 1^{er} novembre 2015, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché – 6^{ème} échelon – IB 542.
 - 2) Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3-2, pour 1 an,
 - **Au département solidarité et développement social,**
 - Un agent contractuel, agent de développement social, à compter du 1^{er} novembre 2015, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur – 3^{ème} échelon – IB 356.
 - Un agent contractuel, agent de développement social, à compter du 1^{er} décembre 2015, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur – 3^{ème} échelon – IB 356.

- **Au département des sports,**
 - Un agent contractuel, éducateur sportif, à compter du 1^{er} novembre 2015, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'éducateur des APS – 3^{ème} échelon – IB 356.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-24 | Affaires foncières - Secteur Seguin - Acquisition de terrains - Réseau ferré de France

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Situé en partie Nord Est de la commune, entre les emprises ferroviaires et la rue de Paris, le secteur Seguin correspond à d'anciennes activités industrielles, majoritairement désaffectées ou en voie de l'être, incompatibles avec les secteurs d'habitat riverains. Sa reconversion s'inscrit dans le processus de renouvellement urbain engagé par la Ville depuis 2001 avec les opérations de rénovation urbaine (Oru).

Dans la perspective de la première tranche de travaux, il convient de procéder à l'acquisition de terrains auprès de Réseau ferré de France (RFF). Ces assiettes de foncier permettront la poursuite de la rue Marc Seguin vers l'opération en vue de la desserte des futurs lots et la réalisation d'un assainissement pluvial à l'Est de l'opération.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales.

Considérant :

- Qu'il convient d'acquérir auprès de RFF deux terrains d'une superficie globale de 1 054 m² environ (sous réserve du document d'arpentage actuellement en cours) à extraire des parcelles cadastrées section AL numéros 139 et 215,
- Que cette acquisition pourrait s'opérer moyennant la somme de 15 €/m², frais d'acte, de géomètre et TVA éventuelle en sus à charge de la Ville, conforme avec l'estimation réalisée par les services de France Domaines en date du 9 janvier 2015,
- Que la Ville prendra également en charge les frais de déplacement de clôture et de portail éventuellement générés par le projet,
- Que RFF assurera, avant la cession à la Ville, la libération des terrains en cause de tous les wagons, boggies, matériaux et matériels divers qui se trouveraient sur les terrains en cause.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'acquérir auprès de RFF deux terrains sis rue Marc Seguin, à extraire des parcelles cadastrées section AL numéros 139 et 215, moyennant le prix de 15 € / m², frais d'acte, de géomètre et TVA éventuelle en sus à charge de la Ville,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Précise que :

Les dépenses seront imputées au budget créé à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-25 | Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession de terrain à la Société Nacarat

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Situé en partie Nord Est de la commune, entre les emprises ferroviaires et la rue de Paris, le secteur Seguin correspond à d'anciennes activités industrielles, majoritairement désaffectées ou en voie de l'être, incompatibles avec les secteurs d'habitat riverains. Sa reconversion s'inscrit dans le processus de renouvellement urbain engagé par la Ville depuis 2001 avec les opérations de rénovation urbaine (Oru).

Suite à l'appel à projets de promoteurs lancé fin 2014 en vue de l'urbanisation de la première tranche de l'opération Seguin, seul le groupement IMESTIA - NACARAT a formulé une proposition. Compte tenu de son intérêt, le projet présenté, qui prévoit la réalisation de 26 logements en accession à la propriété répartis en 18 logements collectifs (6 T2 et 12 T3) et 8 logements individuels groupés (8 T4), a été retenu.

Le terrain devant servir d'assiette au projet, constituant la maille A du secteur Seguin, est à extraire d'une propriété plus grande, appartenant à la Ville, cadastrée section AK numéro 496. D'une superficie d'environ 3 500 m² (sous réserve du document d'arpentage à intervenir), ce terrain pourrait être cédé moyennant la somme de 300 000 €, hors taxes, TVA et frais notariés, en sus à la charge de la SAS NACARAT, acquéreur, domiciliée 594 avenue Willy Brandt, 59 777 EURALILLE.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il pourrait être cédé à la SAS NACARAT un terrain d'une superficie de 3 500 m² environ (sous réserve du document d'arpentage), à extraire de la parcelle cadastrée section AK numéro 496,
- Que cette cession pourrait s'opérer moyennant la somme de 300 000 €, hors taxes, TVA et frais notariés, en sus à la charge de l'acquéreur, conforme avec l'estimation réalisée par les services de France Domaines en date du 3 août 2015.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De céder à la SAS NACARAT un terrain sis rue Marc Seguin d'une superficie de 3 500 m² environ, à extraire de la parcelle cadastrée section AK numéro 496, moyennant la somme de 300 000 €, hors taxes, TVA et frais notariés, en sus à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Précise que :

- Les recettes seront imputées au budget annexe créé à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc



Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-26 | Affaires foncières - Bail emphytéotique - Entreprise Abbei - Rue Pierre de Coubertin

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire d'un immeuble bâti sis rue Pierre de Coubertin, cadastré section AO numéro 222 pour 3 013 m², sur lequel sont édifiés des bureaux et des locaux à usage de stockage.

Par délibération numéro 2015-06-25-19 en date du 25 juin 2015, vous en avez décidé la cession à l'occupant, l'entreprise d'insertion ABBEI, tout en conservant la propriété du sol, à mettre à disposition de l'occupant par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique, dont il convient de définir les modalités.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération du Conseil municipal numéro 2015-06-25-19 en date du 25 juin 2015.

Considérant :

- Que l'objet social de l'ABBEI, entreprise d'insertion, nécessite de créer les conditions de son maintien et de son développement sur place,
- Que la conclusion d'un bail emphytéotique entre les parties répond à cet objectif tout en garantissant à la Ville la maîtrise foncière à long terme des terrains concernés,
- Que ce bail pourrait être conclu à titre gratuit pour une durée de 45 ans.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De consentir à l'entreprise ABBEI un bail emphytéotique portant sur la mise à sa disposition, à titre gratuit et pour une durée de 45 ans, les terrains cadastrés section AO numéro 222 pour 3 013 m²,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les éventuelles régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-27 | Affaires foncières - Secteur Couronne - Acquisition Boucher - Rectification d'erreur matérielle

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Par délibération du 25 juin 2015, vous avez décidé l'acquisition auprès de Madame Boucher des terrains dont elle est propriétaire, chemin du taillis, dépendant du secteur d'urbanisation future Guérin.

Ces parcelles sont cadastrées section BK numéros 77 et 78 et non section BI numéros 77 et 78, comme indiqué par erreur dans la dite délibération.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération du Conseil municipal numéro 2015-06-25-20 en date du 25 juin 2015.

Considérant :

- Que les parcelles à acquérir de Madame Boucher sont cadastrées section BK numéros 77 et 78 et non section BI numéros 77 et 78, comme indiqué par erreur dans la délibération sus visée du 25 juin 2015,
- Que cette erreur matérielle ne remet pas en cause les conditions financières de cette transaction qui demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De procéder à la rectification de l'erreur de dénomination cadastrale intervenue dans la délibération numéro 2015-06-25-20 en date du 25 juin 2015,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-28 | Affaires foncières - Secteur Couronne - Aide financière au relogement d'un occupant - Convention

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la procédure d'expropriation décidée par délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2012 en vue de la constitution des réserves foncières préalables à l'engagement de l'aménagement du futur quartier Claudine Guérin, la Ville poursuit l'acquisition des diverses parcelles restant à acquérir sur le secteur, opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2013.

Certains occupants du secteur Couronne ont édifié en leur temps, à des fins d'habitat, des constructions en matériaux précaires. L'un d'entre eux (Monsieur Antonio Carvalho) est prêt aujourd'hui à quitter les lieux. Il pourrait lui être octroyé une aide financière amiable d'un montant de 3 000 euros, destinée à faciliter sa réinstallation dans de nouveaux locaux.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La Délibération du Conseil municipal numéro 2012-06-28-4 en date du 28 juin 2012 relative à l'expropriation du secteur Couronne,

Considérant :

- Que le départ d'un occupant du secteur Couronne pourrait être favorisé par le versement d'une aide amiable destinée à faciliter sa réinstallation dans de nouveaux locaux,
- Que cette aide pourrait s'élever à 3 000 €, conforme à l'estimation des services de France Domaines établie le 12 mars 2013 à l'occasion du montage du dossier d'expropriation préalable à enquêtes publiques,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- Le versement d'une aide au relogement d'un montant de 3 000 € au profit de Monsieur Antonio Carvalho,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-29 | Contrat unique global - Volet renouvellement urbain - Centre Madrillet - Convention de cofinancement des études préalables

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La restructuration du Centre Madrillet constitue une priorité de l'intervention municipale en cohérence avec les orientations définies par le schéma de développement commercial durable et la poursuite du renouvellement urbain du Château-Blanc.

L'enjeu est de pérenniser une offre de proximité adaptée aux besoins et à la qualité de vie des habitants et usagers du Château-Blanc, et favoriser son décloisonnement vers les autres quartiers de la Ville et de l'agglomération.

Sur un plan opérationnel, il s'agit de recréer des conditions favorables au maintien et au développement d'une offre de proximité économiquement viable et diversifiée. Aussi, les interventions à conduire portent sur les locaux commerciaux et médicaux, les équipements et les espaces publics, ainsi que sur le rétablissement d'une gestion maîtrisée du marché du Madrillet.

Concernant le commerce sédentaire, la Ville a sollicité l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), afin d'évaluer la faisabilité du projet et la programmation praticable. Sous sa maîtrise d'ouvrage, une étude commerciale ainsi qu'une étude juridique et foncière seront engagées, avec le soutien de la Caisse des dépôts. Leur délai d'exécution est de 2 mois.

L'étude commerciale confiée au cabinet *Albert et Associés* est évaluée à 10 320 € TTC et l'étude juridique et foncière confiée au *Cabinet Segat* s'élève à 8 640 € TTC, soit un montant global de 18 960 € TTC. Elles feront l'objet d'un financement tripartite dans le cadre d'une convention à établir à cet effet. Pour la Ville, le coût de ces études s'élèverait respectivement à 3 440 € et 2 880 € soit 6 320 € TTC au total.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération municipale n°2014-06-26-36 du 26 juin 2014 adoptant le *Schéma de développement commercial durable* comme cadre de référence de la stratégie municipale en faveur des commerces, services et offre de santé de proximité,

Considérant :

- Les projets de conventions de co-financements d'étude entre l'Epareca, la Caisse des dépôts et la Ville,

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions permettant le co-financement des études portant sur le commerce sur le Centre Madrillet .

Précise que :

- La dépense en résultant serait imputée sur la ligne budgétaire réservée à cet effet sur l'exercice 2015 de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 33 Pour

Par 2 Contre

Par 0 Abstention

Par 0 Non participation au vote

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-30 | Vente aux enchères de matériels et mobiliers réformés - Recours à une plateforme Internet - Signature du Contrat - Autorisation
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Afin de valoriser le patrimoine de la ville et de favoriser une démarche de développement durable, il est proposé d'autoriser la vente aux enchères de matériel via le prestataire webenchères.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22,
- L'article L.2211-1 et L.2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- La délibération n°2014-04-10-1 du Conseil municipal du 10 avril 2014,

Considérant :

- La volonté de la Ville de revaloriser son patrimoine, d'optimiser ses espaces de stockage,
- La démarche de la Ville liée au développement durable notamment grâce à une gestion et à une réduction des déchets,
- Que les ventes potentielles permettent de créer de nouvelles recettes à partir d'un patrimoine immobilisé,
- Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimé à 1 500,00 euros TTC pour un an,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à :
 - Vendre des biens réformés par le biais du prestataire Webenchères,
 - Signer le contrat d'adhésion et tous les contrats de vente conclus par le biais de la plateforme,

Précise que :

- Les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-10-15-31 | Commission nationale informatique et libertés -
Désignation du correspondant informatique**

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la gestion des obligations découlant de la loi informatique et libertés, il est proposé de désigner un CIL (correspondant informatique et libertés),

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 22 de la loi du 6 janvier 1978, modifiée
- Le courrier de la CNIL en date du 22 novembre 2011,

Considérant :

- La volonté de respecter les obligations découlant de la loi informatique et libertés de 1978,
- Le recours croissant aux moyens informatiques,
- Que la désignation d'un correspondant informatique et libertés est une source de sécurité informatique et juridique et permet un allègement des déclarations auprès de la CNIL.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De désigner comme correspondante informatique et libertés, Madame Fanny Besnard, Responsable de la division accueil courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-32 | 'Pass culture 76 collégiens' - Conventions
Département de Seine-Maritime / Ville - 2015-2016 - Unicité et Rive Gauche
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le Département de Seine-Maritime renouvelle, depuis septembre 2007, le dispositif « Pass'culture 76 collégiens » à destination des collégiens domiciliés et/ou scolarisés dans le Département de la Seine-Maritime.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que depuis le mois de septembre 2007, le Conseil général a institué pour les collégiens un chéquier « Pass' culture 76 collégiens» visant à favoriser un accès aux activités culturelles au sein d'un réseau de partenaires tels que les établissements d'enseignement artistique, les associations culturelles, les musées, les festivals, les cinémas, etc,
- Qu'en juillet 2015, le Département de Seine-Maritime renouvelle ce dispositif en affectant le chéquier à des activités précises, à utiliser à compter du 1^{er} octobre 2015 :
 - 1 chèque de 20 € pour une inscription dans un établissement d'enseignement artistique,
 - 2 chèques de 5 € pour l'achat de livres et/ou le paiement d'entrées à des manifestations ou lieux culturels,
 - 1 chèque de 5 € exclusivement pour l'entrée à des musées, lieux de diffusion culturelle et festivals,
 - 2 chèques de 2,50 € de réduction sur le prix d'entrée d'une place de cinéma.
- Que ces 6 chèques sont encaissables auprès du groupe « Applicam SAS » qui pour le compte du Département de Seine-Maritime gère le règlement des titres du chéquier « Pass' culture 76 collégiens»,
- Que le Rive gauche, intègre les critères définis par le Département de Seine-Maritime,
- Que le Conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal, les ateliers artistiques et la programmation culturelle des centres socioculturels municipaux Georges Brassens – Georges Déziré et Jean Prévost intègrent les critères définis par le Département de Seine-Maritime,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'affiliation auprès du groupe « Applicam SAS », et d'intégrer les titres de paiement du « Pass' culture 76 collégiens», comme mode de règlement des activités culturelles à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-10-15-33 | Association Les amis de l'Humanité 76/27 -
Conférence climat un avenir commun - Subvention exceptionnelle**

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

L'association « La société des Amis de l'Humanité 76/27 » avait coordonné en 2014 la manifestation « Jaurès humaniste et visionnaire » avec des villes de Seine-Maritime et la participation du Smedar et du Cidefe.

En 2015, un nouveau cycle de conférences sur le thème « Un avenir commun » est organisé.

Dans ce cadre, une conférence débat « **Pas de transition énergétique réussie sans une nouvelle politique industrielle, du transport et de l'aménagement du territoire** », est organisée à l'Espace Georges-Déziré le mardi 24 novembre 2015 à 18 heures, avec pour intervenants M. Noël Levillain, Vice-président de la région Haute-Normandie chargé des transports, M. Jean-Paul Lecoq, Conseiller départemental de Seine-Maritime, M. Michel Bussi, professeur de géographie à l'Université de Rouen, et des représentants des syndicats SNCF, Pétroplus, Renault, des associations d'usagers des transports collectifs ...

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La demande de subvention formulée par l'association, qui a pour buts la défense du pluralisme de la presse, l'aide au rayonnement du journal l'Humanité, la création de lieux de rencontres et d'échanges,
- Que l'association bénéficie de subvention de toutes les villes partenaires,
- Le projet durable mis en place dans le cadre du Projet de ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association précitée,

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	0	Abstention
Par	2	Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc



Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-34 | Festival du livre jeunesse - Convention de partenariat

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs

Le Festival du livre de jeunesse est une manifestation incontournable qui aura lieu cette année du 4 au 6 décembre 2015 à la Halle aux Toiles de Rouen.

De nombreuses animations, rencontres, échanges sont organisés sur la thématique suivante : « Le développement durable ».

Depuis 1983, le festival multiplie les actions autour du livre et de la lecture en direction des tout-petits, mais aussi des ados, des parents et de personnes éloignées de la lecture. La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray participera à cette manifestation en présentant ses actions autour de la lecture publique et de la lutte contre l'illettrisme, grâce à son réseau de bibliothèques et de sa ludothèque.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La qualité et l'intérêt de la manifestation Le Festival du livre jeunesse proposé par l'association Les Amis de la renaissance,
- L'intérêt sur le plan local et le rayonnement de la manifestation,
- Le caractère culturel de la manifestation,
- Le coût de la location du stand à hauteur de 2 500 €,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De soutenir cette manifestation,
- De prendre en charge le coût de la location du stand,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet,

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-35 | Bibliothèques municipales - Accès à la lecture publique - Gratuité pour l'ensemble des agents municipaux de Saint-Etienne-du-Rouvray
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Tous les Stéphanois bénéficient de la gratuité d'accès aux bibliothèques municipales (à l'exception de la ludothèque). Les personnels de la collectivité qui résident à Saint-Etienne-du-Rouvray bénéficient de la gratuité d'accès.

Les personnels municipaux qui résident à l'extérieur de la ville où ils travaillent ne bénéficient pas de la gratuité d'accès.

Le pouvoir d'achat ayant diminué pour les agents de la collectivité, et plus largement dans la fonction publique, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray trouve légitime de contribuer à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs de son personnel et notamment l'accès à la lecture publique, tout en considérant le cadre budgétaire contraint.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La demande du Comité des œuvres sociales de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Les actions de prévention de l'illettrisme engagées par la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray pour le personnel de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De faciliter l'accès à la lecture publique, en généralisant le prêt gratuit (hors ludothèque), pour tous les personnels municipaux de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, dans les 3 bibliothèques municipales : Elsa Triolet, Louis Aragon, et Espace Georges Déziré, sous réserve de s'inscrire chaque année et sur présentation d'une carte d'adhésion au Comité des œuvres sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-36 | Développement social - Actions conduites par la Ville
Contrat local de santé

Sur le rapport de Mme Francine Goyer, 2ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre du Contrat local de santé de l'Agence régionale de santé, la Ville a été retenue pour continuer à mettre en œuvre un programme d'actions sur les champs de la prévention et de la promotion de la santé du mois de septembre au mois de décembre 2015.

Les actions du contrat local de santé s'adressent à l'ensemble de la population.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 8 octobre 2015,

Considérant que :

- La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray développe des actions de prévention et de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire communal.
- Ces actions tendent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.
- Les objectifs de ces actions sont de :
 - Maintenir et renforcer l'accès à la santé ;
 - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
 - Renforcer et garantir la qualité et l'efficacité des dispositifs ainsi que la performance des organisations.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces se rapportant au versement de la subvention de 28 000 € par l'Agence régionale de santé, se répartissant comme suit :
 - 20 500 € au titre de l'exercice 2015 pour
 - Les actions développées dans le cadre du Plan national nutrition santé à hauteur de 8 000 € au département des restaurants municipaux,
 - Le traitement de l'agent de septembre à décembre 2015 assurant les fonctions de coordinateur santé à hauteur de 2 500 € au département solidarité et développement social,
 - La mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention santé à hauteur de 10 000 € au département solidarité et développement social,
 - 7 500 € au titre de l'exercice 2016 pour
 - Le co-financement de la rémunération de l'agent de janvier à décembre 2016 assurant les fonctions de coordinateur santé.

Précise que :

- La recette est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-37 | Affaires scolaires - Actions éducatives des établissements préélémentaires et élémentaires - Année scolaire 2015/2016

Sur le rapport de M. David Fontaine, 3ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La ville participe financièrement aux projets d'actions éducatives, de sorties scolaires et de classes transplantées, organisés par les établissements scolaires du premier degré.

Pour l'année scolaire 2015/2016, la participation de la ville s'élève à 55 218 €. Pour les projets de droit commun (hors Cléac), elle versera une provision de 80% (soit 44 200 €) aux coopératives scolaires en ce début d'année scolaire.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes adressées par les établissements soutenues par la ville, pour un montant total de 55 218 €,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder une provision de 80 % (soit 44 200 €), ceci pour l'ensemble des projets énumérés ci-après (voir tableau joint), afin d'en faciliter leur gestion a posteriori,

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la ville prévu à cet effet,
- Le solde sera versé, après vérification et régularisation éventuelle au vu des justificatifs financiers que les établissements scolaires sont tenus de transmettre au terme de chaque action.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

dépense crédit	INTITULE DE L'ACTION	Niveau	EFFECTIF	COUT GLOBAL	DEMANDE sub ville	Arbitrage IEN	80%
classe transplantée	Centre de vacances les Estables	GS/CP - CM1/CM2 2cl	49 élèves	16 829,20 €	9 863,70 €	9 863,70 €	7 890,98 €
action éducative	Les contes traditionnels et leur rayonnement de le quotidien	CE2 2 cl	50 élèves	1 168,04 €	1 168,04 €	1 168,04 €	934,43 €
action éducative	Les contes traditionnels	3 cl mat +1 cl CP	1-24 élèves	813,31 €	813,31 €	813,31 €	650,65 €
action éducative	école et cinéma	CM1/CM2+GS/CP+CE2/CM1	99 élèves	951,30 €	742,50 €	742,50 €	594,00 €
action éducative	participation représentation jeune public -RG	4 cl CM1/CM2+ CE2+ CE1 +CP	100 élèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €	320,00 €
action éducative	Il était une fois la forêt ..	PS MS GS CP	100 élèves	380,00 €	380,00 €	380,00 €	304,00 €
action éducative	Vie et coïtre de la terre montagnes volcancs	Ce2- CM1/CM2	50 élèves	247,00 €	247,00 €	247,00 €	197,60 €
			TOTAL	20 788,85 €	13 614,55 €	13 614,55 €	10 891,64 €
classe transplantée	Château de ménilles centre de vacances (27) du 14 au 18 mars	2cl CP	40 élèves	8 665,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €	4 080,00 €
action éducative	oisail fait son cinéma	7 cl CM1 CM2 CP CLIS CE1	151 élèves	1 243,50 €	906,00 €	906,00 €	724,80 €
action éducative	école et cinéma	3cl CE2-CM1	68 élèves	663,00 €	510,00 €	510,00 €	408,00 €
action éducative	Poney - (déplacement au poney club)	2cl CE2 CE2	37 élèves	2 527,84 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
action éducative	Spectacle au Théâtre des Arts	CE1 CM2 CM1/CM2	73 élèves	472,20 €	383,25 €	383,25 €	306,60 €
action éducative	les écritures à travers le temps	2 cl CE2	44 élèves	514,00 €	260,00 €	260,00 €	208,00 €
action éducative	Théâtre au RG	10 cl 2 CP 2 CE1 2 CE2 1 CM1 1 CM1/CM2 1 CM2 1 CLIS	200 élèves	900,00 €	900,00 €	900,00 €	720,00 €
action éducative	Compagnie les 3 chardons	5 cl CP/CE1/CLIS	125 élèves	484,10 €	484,10 €	484,10 €	387,28 €
			TOTAL	15 469,84 €	10 043,35 €	10 043,35 €	8 034,68 €
action éducative	les 5 sens	PS MS GS 3 cl	75 élèves	1 717,92 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
action éducative	renard'eau	cl CP + CE	143 élèves	444,00 €	444,00 €	444,00 €	355,20 €
action éducative	école et cinéma	3 CP +3 CE1	144 élèves	1 393,30 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
action éducative	opéra de Rouen	2cl CM2	56 élèves	328,80 €	294,00 €	294,00 €	235,20 €
action éducative	Découverte des musées de Rouen	1cl CP	22 élèves	435,00 €	375,00 €	375,00 €	300,00 €
			TOTAL	2 601,10 €	2 113,00 €	2 113,00 €	1 690,40 €
action éducative	Jardins à l'école	1cl TPS/PS	25 élèves	123,00 €	60,00 €	60,00 €	48,00 €
action éducative	Conte musical	1cl CM1	23 élèves	1 400,00 €	800,00 €	800,00 €	640,00 €
action éducative	Opéra de Rouen	1 CP	27 élèves	150,00 €	125,00 €	125,00 €	100,00 €
action éducative	Musées des Antiquités	1 CE 2	23 élèves	172,00 €	122,00 €	122,00 €	97,60 €
			TOTAL	1 722,00 €	1 047,00 €	1 047,00 €	837,60 €
action éducative	les contes traditionnels	Écl toute l'école	150 élèves	558,78 €	558,78 €	558,78 €	447,02 €
action éducative	projet inter générationnel	2cl GS	52 élèves	595,00 €	385,00 €	385,00 €	308,00 €
action éducative	J'explore et je comprends	2cl MS 2 cl GS	100 élèves	560,00 €	560,00 €	560,00 €	448,00 €
			TOTAL	1 703,78 €	1 503,78 €	1 503,78 €	1 203,02 €

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-38 | Bibliothèques municipales - Vente de documents -

Une seconde vie après le désherbage

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La vente des documents est l'occasion pour la bibliothèque de créer un évènement directement lié à la bibliothèque et de rencontrer les publics d'une autre façon.

C'est aussi pour beaucoup de personnes l'occasion d'acheter des livres, des revues, cd, à des prix très bas et de faire entrer des objets culturels à la maison.

Il s'agit maintenant de proposer à la vente d'autres documents : partitions, DVD et jeux qui peuvent sortir du fonds du Département des bibliothèques municipales selon les critères suivants :

- Critère d'état physique du document
- Critère d'actualité
- Critère d'usage
- Critère de redondance
- Critère d'adéquation du contenu aux publics et aux missions de la bibliothèque

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il y a eu lieu de valoriser le fonds des bibliothèques même après le retrait des collections
- Que les DVD, jeux et partitions sont maintenant concernés par le désherbage

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à permettre la vente des documents retirés de l'inventaire
- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs appliqués par les bibliothèques pour une vente annuelle des documents à compter du 1^{er} janvier 2016 :
 - L'exemplaire de livre au format poche : 0,50 €
 - L'exemplaire de bande dessinée et album jeunesse : 1 €
 - L'exemplaire de livre relié: 1 €
 - L'exemplaire de beau livre : 2 €
 - L'exemplaire de compact disque : 1 €
 - L'exemplaire de DVD : 2 €
 - L'exemplaire de partition : 2 €
 - L'exemplaire de jeux : 2 €
 - L'exemplaire de revue : 0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-39 | Convention locale d'éducation artistique et culturelle (Cleac) - Avenant n°2 à la convention 2015-2017 - Programme d'action et financement

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moysse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Conformément aux orientations ministérielles, « chaque enfant devrait rencontrer un projet artistique et culturel, de la maternelle à l'université », ce qui est en partie réalisé à Saint-Etienne-du-Rouvray, avec les interventions du Rive gauche ou les partenariats en augmentation avec les 4 collèges, le lycée Le Corbusier, et l'Insa .

Les partenaires, Drac pour l'Etat, Direction académique de Seine-Maritime et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, se sont accordés pour signer le renouvellement triennal de la Convention locale d'éducation artistique et culturelle, adoptée par délibération au Conseil municipal d'octobre 2014.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les axes prioritaires de partenariat définis par la circulaire sur le développement de l'éducation artistique et culturelle du 29 avril 2008, signée des ministres de l'Education nationale, de la culture et de la communication, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture et de la pêche : l'intégration d'un nouvel enseignement dédié à l'histoire des arts, le développement de pratiques artistiques à l'école et hors l'école, la rencontre avec des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels pour tous les élèves. La formation et les ressources pédagogiques constituent les conditions nécessaires à la généralisation de l'éducation culturelle et artistique,
- La circulaire interministérielle du 3 mai 2013, relative au parcours d'éducation artistique et culturelle, signée par Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale et Aurélie Filippetti, ministre de la culture et de la communication,
- Le renouvellement de la CLEAC, pour une durée de 3 années 2014/2017, adoptée par délibération au Conseil municipal en octobre 2014,
- Les validations du Comité de pilotage du Cleac du 2 octobre 2015, de la commission 2 du 6 octobre 2015, et du Bureau municipal du 8 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De valider l'avenant n 2, 2015/2016, à la CLEAC 2014/2017, qui décline le programme d'actions, et le budget prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 2015/2016, avec l'Etat et l'Inspection académique,
- De solliciter une subvention de 10 000 € auprès de l'Etat, et de 1 200 € auprès de l'Inspection académique de Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-40 | Centre culturel le Rive gauche - Mécénat - Convention

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le Rive gauche est une scène conventionnée pour la danse par le Ministère de la culture et de la communication pour la période 2013/2015. Il fait l'objet d'une convention triennale et quadripartite entre l'Etat (Drac de Haute Normandie), la Région de Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray pour le Rive gauche qui a été adoptée au Conseil municipal du 26 mars 2013 et sera renouvelée pour 3 ans au Conseil municipal du 3 décembre 2015.

Dans le cadre de cette convention, le Rive gauche perçoit des subventions des institutions citées, sans lesquelles le programme de chaque saison ne pourrait se tenir, et notamment toute la programmation danse, financée par les partenaires institutionnels.

L'inquiétude liée au contexte économique et aux réformes institutionnelles oblige aujourd'hui les municipalités à se prémunir d'une baisse de leurs ressources, alors que tous les contrats et prestations augmentent chaque année.

Afin de ne pas affaiblir le secteur culturel, les financements croisés, publics et privés, s'avèrent indispensables pour pérenniser une programmation culturelle ambitieuse et solidaire.

Le Rive gauche a initié une démarche de recherche de mécènes sur le territoire stéphanois.

Une chargée du mécénat, a été recrutée dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi, à mi-temps le 24 août 2015, et ce pour six mois afin d'élaborer une stratégie de mécénat auprès principalement, dans un premier temps, des entreprises locales.

450 entreprises ont été sollicitées dans ce cadre, avec la remise d'un dossier complet qui détaille le montant des dons et les contreparties correspondantes.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La loi n° 2003-709 du 1^{er} août relative au mécénat qui améliore le régime fiscal du mécénat pour le rendre plus incitatif : les dons effectués au titre de l'article 238 bis du Code général des impôts ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant,
- Qu'outre la recherche de fonds privés, le mécénat est un moyen d'approcher un nouveau public et ainsi d'élargir la fréquentation du Rive gauche et d'augmenter ses recettes de billetterie,
- Que la création d'un partenariat entre la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray pour le Rive gauche et les entreprises locales est un vecteur de dialogue entre les acteurs publics et privés et est un moyen pour l'entreprise de s'impliquer dans la vie culturelle de sa commune,
- Que la ville peut, dans ce cadre, accepter des dons sans contreparties, qui ne nécessitent pas de délibérations du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'accorder sur les dons qui font l'objet d'une contrepartie :
 - Pour un don jusqu'à 500 €, les contreparties peuvent être les suivantes :
 - Une mention de l'entreprise dans le programme du Rive gauche.
 - La possibilité de mettre en avant ce partenariat dans la communication interne de l'entreprise.
 - L'entreprise est citée et remerciée lors de la soirée de présentation de saison du Rive gauche.
 - Quatre invitations pour le spectacle de leur choix sur la saison.
 - Quatre places à des tarifs préférentiels pour le spectacle de leur choix sur la saison.
 - Pour un don jusqu'à 1 500 €, les contreparties peuvent être les suivantes :
 - Une mention de l'entreprise sur tous les supports de communication du Rive gauche : affiches, programmes, flyers, site internet.
 - La possibilité de mettre en avant ce partenariat dans la communication interne de l'entreprise.
 - L'entreprise est citée et remerciée lors de la soirée de présentation de saison
 - Dix invitations pour le spectacle de leur choix sur la saison.
 - Une visite personnalisée du théâtre : scène, coulisses, espaces techniques ...
 - Une invitation à une répétition d'un spectacle, un moment insolite à partager avec les salariés de l'entreprise, avec les partenaires ou les clients.
 - Pour un don jusqu'à 4 000 €, les contreparties peuvent être les suivantes :
 - Une mention de l'entreprise sur tous les supports de communication du Rive gauche : affiches, programmes, flyers, site internet.
 - La possibilité de mettre en avant ce partenariat dans la communication interne de l'entreprise.
 - Une présentation de l'entreprise lors de la soirée d'ouverture de saison du Rive Gauche.
 - Vingt invitations pour le spectacle de leur choix sur la saison.
 - Dix places de spectacles à des tarifs préférentiels mis à disposition des salariés de votre entreprise sur tous les spectacles de la saison.
 - Un atelier danse ou théâtre au sein de l'entreprise pour tous les salariés par un artiste programmé par Le Rive gauche.
 - La visite personnalisée du théâtre : scène, coulisses, espaces techniques ...
 - Pour un don de 10 000 € et plus, les contreparties peuvent être les suivantes :
 - Mise à disposition de la salle pour une opération de relation publique ou promotionnelle, conférences, séminaires... etc.
 - Une mention de l'entreprise sur tous les supports de communication du Rive gauche : affiches, programmes, flyers, site internet.
 - La possibilité de mettre en avant ce partenariat dans la communication interne de l'entreprise.
 - Un temps de parole pour présenter le soutien de l'entreprise au projet culturel du Rive gauche lors de l'ouverture de saison.
 - Vingt-cinq invitations pour le spectacle de leur choix sur la saison.
 - Un atelier danse ou théâtre au sein de l'entreprise pour tous vos salariés par un artiste programmé par Le Rive gauche.
 - La possibilité de suivre un artiste de la répétition à la représentation
 - La visite personnalisée du théâtre : scène, coulisses, espaces techniques ...

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter des fonds privés et les contreparties correspondantes ci-dessus énoncées, pour le centre culturel le Rive gauche,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante, qui unit la Ville pour le Rive gauche et l'entreprise mécène, et fixe les contreparties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 34 Pour

Par 0 Contre

Par 0 Abstention

Par 1 Non participation au vote

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-41 | Centre culturel le Rive gauche - Renouvellement de la convention triennale - Scène conventionnée pour la danse par le Ministère de la culture 2016/2018

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2013-2014-2015 – scène conventionnée pour la danse par le Ministère de la Culture, qui unit l'Etat, la Région, le Département de Seine-Maritime, et la Ville autour du projet de Béatrice Hanin, directrice du Rive gauche, arrive à échéance en décembre 2015.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°96-629 du 16 juillet 1996, relatif au contrôle financier déconcentré,
- La chartre des missions de service public pour le spectacle vivant qui définit les principes généraux de l'action de l'Etat en faveur du spectacle vivant, appliquée depuis le 22 octobre 1998,
- La circulaire n°168110 du 5 mai 1999 du Ministère de la culture et de la communication, relative aux orientations pour la politique en faveur du spectacle vivant – aide aux lieux de diffusion, programme des scènes conventionnées,

Considérant :

- Le projet artistique, culturel et d'établissement de Béatrice Hanin, Directrice du Rive gauche,
- Que le Rive gauche est une scène conventionnée pour la danse par le Ministère de la culture et de la communication,
- Que l'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de la Seine-Maritime, confirment leur volonté de développer des lieux, tel que le Rive gauche où il est possible de :
 - Poursuivre l'effort d'aménagement culturel du territoire et proposer aux publics les plus larges et les plus variés une diffusion artistique de qualité ;
 - Promouvoir des démarches d'actions culturelles auprès de tous les publics ;
 - Contribuer à une meilleure diffusion des formes et disciplines artistiques souvent insuffisamment valorisées, les écritures contemporaines, qu'elle soient musicales, théâtrales, chorégraphiques ou interdisciplinaires ;
 - Contribuer au soutien des compagnies professionnelles régionales en provoquant des opportunités de diffusion, de coproduction et de résidences ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2016-2017-2018, du Rive gauche, scène conventionnée pour la danse,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2016-2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-42 | Mission locale de Rouen - Renouvellement de convention

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le partenariat initié l'année dernière entre la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et la Mission locale relatif à l'accompagnement des jeunes décrocheurs doit être renouvelé chaque année par signature de convention.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- La réussite éducative, la qualification et l'accès à l'emploi constituent des orientations majeures du projet de ville,
- La lutte contre la déscolarisation des jeunes des quartiers est une action prioritaire retenue au titre de l'Agenda 21 communal, mais aussi des projets de territoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Depuis 2011 la Mission locale est responsable de la plateforme d'appui et de suivi aux décrocheurs pour l'agglomération rouennaise, en particulier pour les bassins Education et Formation de Barentin-Rouen Centre/Rouen Sud Elbeuf,
- Le lancement du Programme de réussite éducative 16-18 ans en 2012 a permis le rapprochement du Département Jeunesse avec les acteurs institutionnels de la lutte contre le décrochage scolaire,
- Le travail de partenariat initié avec la Mission locale concrétisé par la signature d'une convention le 1^{er} avril 2014 a permis de formaliser les liens existants et d'échanger quant aux listes de décrocheurs communiquées, d'une part en communiquant sur des situations dont nous avons connaissance, d'autre part en contactant des jeunes isolés inconnus des services municipaux,
- Ce partenariat vise notamment à offrir un meilleur accompagnement aux décrocheurs stéphanois par :
 - Le partage des informations à partir des listes du SIEI (Système interministériel d'échange d'informations),
 - La mise en place d'accueils communs Mission locale-Ville de Saint-Etienne dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel,
- Le bilan est globalement encourageant, le partenariat favorise la synergie entre plusieurs dispositifs que sont Horizons Etudes, le Programme de réussite éducative 16-18 ans ou encore le packs Etudes et Stages,
- Les pistes d'amélioration résident dans un suivi encore plus approfondi de ces jeunes pour mesurer l'impact de l'accompagnement individualisé tout au long du parcours,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser le Maire à signer cette convention pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-10-15-43 | Contrat partenaires jeunes 2015/2016 -
Renouvellement de la convention**

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le Contrat partenaires jeunes résulte d'une convention de partenariat renouvelée depuis septembre 2002 entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales.

L'objectif est de favoriser l'accès aux loisirs des jeunes âgés de 6 à 19 ans révolus dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500 euros/mois.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

Les principales dispositions du dispositif qui concernent :

- Le nombre de contrats pris en référence, qui est de 180,
- Le montant maximum de l'aide accordée par la Caf, qui est de 120 euros par contrat, ce montant intégrant les frais liés à la pratique de l'activité et les frais liés à l'accompagnement salarié. Ces derniers ne doivent pas dépasser 50 % de l'aide accordée par la Caf, soit 60 euros par contrat. Cette aide est majorée de 23 euros pour compenser en partie les coûts liés à l'accompagnement des enfants et des jeunes. Si le coût d'accompagnement est inférieur, c'est ce dernier montant qui sera retenu,
- Le poste à temps plein dédié à l'accompagnement des 180 contrats,
- Les contreparties :
 - Pour les 6-10 ans, elles seront collectives en lien avec la thématique du soutien à la fonction parentale, le lien intergénérationnel, l'environnement,
 - Pour les 11-19 ans : elles seront collectives ou individuelles autour d'une action citoyenne et solidaire,
- Le passeport 76 est toujours cumulable avec le dispositif.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser le Maire à signer cette convention pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-44 | Pack jeunes santé

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moysse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le pack jeunes santé vise à accompagner la jeunesse dans l'accès aux droits à la santé, incluant une prestation « bonus santé » jusque là non renouvelable de 20 euros délivrée à l'issue d'un entretien avec un référent accompagnement individualisé. Cette prestation permet le paiement des produits santé suivants : produits dermatologiques, protections auditives, éthylotest, substitut nicotinique, contraceptifs, produits de médecine douce, produits de prévention 1^{ers} secours.

Suite aux conclusions du bilan annuel du dispositif packs jeunes, il s'agit de permettre aux jeunes de bénéficier d'un bonus santé par an.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°-2013-06-27-57 du 27 juin 2013, relative à la création d'une prestation santé dans le cadre du pack jeunes,

Considérant :

- Le bilan présenté au Bureau municipal le 27 août dernier, cette 2^e année de fonctionnement du dispositif laisse paraître quelques invariants :
 - Une relative stabilisation (autour de 150) du nombre de packs distribués à l'année par les référents jeunesse,
 - Une relative homogénéité des thématiques entre la santé (44 %), les loisirs (39 %) et le logement (17 %). Cet équilibre n'était pas acquis, la thématique santé étant considérée comme sensible, elle a pu s'imposer grâce à ce dispositif,
 - Que le public bénéficiaire est toujours jeune (20 ans), scolarisé (57 %) et plus féminin (63 %),
- Qu'en 2015, le coût annuel des bonus santé distribués était de 266 euros,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De reconduire le dispositif pour les jeunes Stéphanois âgés de 16 à 25 ans qui en font la demande,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Précise que :

- Les dépenses seront imputées sur le budget de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-45 | Enfance - Tarification d'un coût aux familles lors de dépassement d'horaire sur les structures éducatives Espaces éducatifs et Accueils de loisirs

Sur le rapport de Mme Murielle Renaux, 6^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre du fonctionnement des structures éducatives communales les horaires d'ouverture et fermeture des structures sont définis dans le règlement intérieur des activités éducatives et sont rappelés aux familles lors des inscriptions, dans les guides d'informations (guide d'été, guide unicité) et lors des réunions de rentrée sur les animalins.

Après plusieurs années de fonctionnement nous constatons une augmentation des retards des familles pour récupérer leurs enfants sur le temps du soir. Si pour un certain nombre d'entre elles il s'agit de retards occasionnels, pour d'autres, le phénomène peut-être récurrent et les rappels à l'ordre n'ont peu ou pas d'effet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que les personnels mobilisés lors de ces retards sont régulièrement les directeurs ou directeurs adjoints et animateurs puis les pilotes qui se déplacent pour gérer la situation et déclencher l'implication de la police municipale dans la recherche d'un relais familial.
- Les coûts engagés par la collectivité,
- La nécessité d'assurer la sécurité des enfants mineurs en dehors des heures d'ouvertures,
- L'avis du Bureau municipal du 23 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De proposer les tarifs ci-dessous à compter du second retard pour un ou plusieurs enfants de la même fratrie :

Tableau de tarification

Structure/retard	0 h à ½ heure	½ h à 1 heure	1 h à 1 h 30
Accueil de loisirs *	13,97 €	27,94 €	41,91 €
Espace éducatif	16,14 €	32,27 €	48,40 €

* Concernant les lieux de rassemblement, des accueils de loisirs bénéficiant d'un dispositif de garderie, la famille qui ne récupère pas son ou ses enfant(s) à 17h30 alors que ce(s) dernier(s) est (sont) inscrit(s) en journée courte, se voit automatiquement facturée en journée longue. Après 18 heures, l'application de la grille ci-dessus rentre en vigueur.

- Que cette tarification entre en vigueur à compter de la date de publication de la présente délibération et fera l'objet d'une facture individualisée.

Précise que :

- Ces tarifs seront révisés chaque année dans le cadre de la délibération fixant la tarification solidaire pour les activités de l'enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-46 | Enfance - Subventions de fonctionnement aux associations partenaires du Projet éducatif local dans le cadre des activités des espaces éducatifs Animalins 2015-2016 - Convention de partenariat
Sur le rapport de Mme Murielle Renaux, 6^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013/2014 a nécessité de qualifier les projets avec des intervenants spécialisés.

Des associations sportives ont été identifiées par l'Etat par l'intermédiaire du Centre national pour le développement du sport (CNDS) comme susceptibles d'être associées aux projets développés dans le cadre des temps périscolaires. Leurs actions sont destinées aux écoles installées en Zone urbaine sensible : Les écoles élémentaires Jean-Macé, Henri-Wallon, André-Ampère et Louis-Pergaud et financées par le Centre National pour le Développement du Sport.

Les enfants de Saint-Etienne-du-Rouvray devant bénéficier sur l'ensemble du territoire d'activités qualifiées, pour compléter le panel d'activités financées par l'Etat (Centre national pour le développement du sport) dans le cadre du temps périscolaire, il est proposé de soutenir le projet d'associations désireuses d'être des partenaires de la réforme des rythmes scolaires et du projet éducatif local de la ville.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que des associations sportives et culturelles interviennent sur le temps périscolaire, en complément des activités financées par le Centre national pour le développement du sport,
- Qu'il convient de rémunérer leurs interventions,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De proposer d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :
 - Club gymnique stéphanois : 832,00 euros
 - Association stéphanoise de tennis de table : 1 296,00 euros
 - Agglo sud volley : 2 592,00 euros
 - Les Francas : 10 934,50 euros
 - Association alternative archéologique : 1 176,00 euros
 - Association lire et faire Lire : 420,00 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville pour intervenir dans les espaces éducatifs animalins.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-47 | Petite Enfance - Confédération syndicale des familles
Subvention de fonctionnement

Sur le rapport de Mme Murielle Renaux, 6^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La Confédération syndicale des familles participe à notre plan Petite enfance par les accueils qu'elle assure dans ses deux structures situées dans les quartiers du Château Blanc et du Bic Auber. Elle est, par ailleurs, impliquée dans différentes activités en direction des parents et des enfants.

Son action en faveur de la petite enfance est inscrite dans le Contrat enfance jeunesse. Conformément à la convention présentée au Conseil municipal du 27 juin 2013, la subvention de fonctionnement s'est élevée à 47 000 € en 2013 et à 65 000 € pour l'année 2014. Pour l'année 2015, elle est fixée à 67 000 €.

Selon les termes de la convention, la Confédération syndicale des familles a déjà perçu en février dernier un premier acompte sur subvention d'un montant de 26 000 €, puis un deuxième acompte de 26 000 € en juin.

Il convient de lui verser le solde de cette subvention.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- La Confédération syndicale des familles participe à notre plan Petite enfance par les accueils qu'elle assure dans ses deux structures situées dans les quartiers du Château Blanc et du Bic Auber,
- Ses actions petite enfance sont intégrées au Contrat enfance jeunesse signé entre la ville, la Caisse d'allocations familiales et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Il est nécessaire de lui attribuer le solde qui lui est dû, après vérification des comptes.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- L'attribution à la Confédération syndicale des familles de Saint-Etienne-du-Rouvray du solde de la subvention 2015, soit 15 000 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-48 | Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde chaque année une subvention de fonctionnement aux différentes associations qui en font la demande, sous réserve que les pièces réglementaires aient été délivrées.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes formulées par les associations,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2015 aux associations de la liste ci-dessous,

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Plusieurs associations ont formulé des demandes de subvention au titre du fonctionnement :

<i>Les subventions sont attribuées aux associations mentionnées ci-dessous mais ne seront versées qu'à la condition d'avoir retourné tous les documents sollicités dans le dossier de demande de subvention 2015 A ou B ou CERFA.</i>	Demandes 2015
Associations de santé	420 €
Alcool assistance	270 €
Abri Familles (accueil de familles de détenus)	150 €
Association de locataires	200 €
Amicale des Locataires du Parc St Just	100 €
Asso Cité	100 €
Associations culturelles, de loisirs	660 €
Les Jardins Familiaux de l'Étang	160 €

Afrique développement M'Bouba So	200 €
Union des femmes solidaires	200 €
France Amérique Latine	100 €
Associations pour l'Enfance, l'Éducation, le Social	2 010 €
Aspic	1 900 €
Union de Seine-Maritime des DDEN Sect° de SER	110 €
Association d'anciens combattants et/ou retraités	110 €
Amicale des anciens apprentis SNCF	110 €
Autres	2 850 €
Union Locale CGT	1 850 €
UIS CFDT Rouen Elbeuf	1 000 €
Montant total	6 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-49 | Vie associative - Subvention exceptionnelle -
Stéphanois modèle club ferroviaire

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

L'association Stéphanaise modèle club ferroviaire (SMCF) bénéficiait depuis de nombreuses années de locaux au 2^{ème} étage de l'école Louis-Pergaud.

Suite à la livraison de nouveaux logements et conformément aux prévisions, les effectifs des enfants à scolariser ont augmenté, nécessitant de réaffecter les locaux du second étage pour l'école.

La ville a mis temporairement à disposition de l'association, le premier étage inoccupé de l'École Pierre Séward pour stocker du matériel, le temps de trouver un autre lieu pour pouvoir reprendre ses activités.

A ce jour, celle-ci a pu se réorganiser dans de nouveaux locaux sur une autre commune.

Aussi pour l'aider à prendre en charge une partie des frais de transports et des frais d'assurance, l'association a formulé une demande d'aide exceptionnelle.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les déménagements successifs de l'association,
- Les frais d'assurance de locaux et les frais de changements de situation,
- Les coûts de transports occasionnés,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros pour soutenir l'association dans la poursuite de son projet.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-50 | Vie associative - Subvention exceptionnelle -
Association Just Kiff Dancing

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

L'association Just Kiff Dancing bénéficie depuis juin 2014 de la mise à disposition gracieuse d'un appartement situé au cœur du quartier Hartmann.

Celle-ci a néanmoins été victime d'un premier cambriolage le 28 mai dernier et d'un second dans la nuit du 28 au 29 juillet, mettant l'association en grandes difficultés.

Le préjudice matériel et financier est estimé à 15 000 €.

La charge de travail pour reconstruire les dossiers et pour les membres de l'association est important, l'association ayant dû investir dans l'achat d'un système d'alarme à détection de mouvement afin de sécuriser les lieux.

L'association a formulée une demande d'aide exceptionnelle pour rétablir sa situation financière.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les difficultés rencontrées par l'association dans le cadre de ces deux cambriolages,
- Le travail mené depuis plusieurs années auprès des Stéphanois et son implication par la prévention dansée dans les quartiers,
- L'urgence demandée pour le maintien de ses activités,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros pour soutenir l'association dans la poursuite de son projet.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-51 | Vie associative - Subvention exceptionnelle - Club philatélique de Rouen et Région - La Fête du timbre

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015, le club philatélique a organisé la Fête du Timbre au Centre socioculturel Georges-Déziré.

Pour que cette manifestation soit une réussite et contribue à la notoriété de notre ville, les services municipaux, le Conservatoire à rayonnement communal et l'École Ferry-Jaurès se sont impliqués.

Aussi pour l'occasion, un besoin de gardiennage doit être assuré par la Société Universal Security.

L'association sollicite une aide pour couvrir les frais de cette intervention.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La qualité et l'intérêt de la manifestation la Fête du Timbre sur le thème de la danse proposé par le Club philatélique de Rouen et Région,
- L'intérêt sur le plan local et le rayonnement de la manifestation,
- Le caractère gratuit de la manifestation,
- L'intervention Chorégraphique du Conservatoire à rayonnement communal pour l'inauguration,
- Le coût du gardiennage pour l'occasion de cette manifestation,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 570,20 euros pour couvrir cette dépense.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-52 | Affaires sportives - Subventions affectées à la formation des bénévoles - Club gymnique stéphanois

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le travail sur le bénévolat mené avec les clubs stéphanois a permis entre autre d'identifier le besoin d'aider les acteurs bénévoles à s'inscrire dans des formations. A ce titre, la Ville s'est engagée à prendre en charge, pour cette saison sportive, ces formations à hauteur de 50 % du montant global.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le Club gymnique stéphanois a adressé son projet pour accompagner 5 bénévoles dans leur projet de formations de juge en gymnastique artistique féminine, de recyclage de juge gymnastique artistique féminine et de juge gymnastique acrobatique,
- Le coût de ces formations représente un montant de 472 € pour l'association.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder une subvention de 236 € au Club gymnique stéphanois.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-53 | Affaires sportives - Subventions affectées à la formation - Association culturelle et sportive euro chinoise

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le travail sur le bénévolat mené avec les clubs stéphanois a permis entre autre d'identifier le besoin d'aider les acteurs bénévoles à s'inscrire dans des formations. A ce titre, la Ville s'est engagée à prendre en charge, pour cette saison sportive, ces formations à hauteur de 50% du montant global.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- L'Association culturelle et sportive euro chinoise a adressé son projet pour 1 licencié ayant suivi une formation Diplôme d'instructeur fédéral,
- Le coût de cette formation représente un montant de 250 € pour l'association.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder une subvention de 125 € pour l'association culturelle et sportive euro chinoise.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-54 | Affaires sportives - Subventions UNSS collèges et lycée - Saison 2014-2015

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Les ateliers sportifs proposés dans le cadre de l'union nationale du sport scolaire favorisent le développement de la pratique d'activités sportives et l'implication des jeunes dans une réelle vie associative.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Pour que le sport puisse être pratiqué le plus possible au plus près des élèves, la ville, qui soutient tout naturellement la promotion du sport scolaire et la qualité de sa pratique, accompagne les établissements par la mise à disposition de créneaux au sein des équipements sportifs municipaux (gymnases et piscine) et par l'attribution d'une subvention qui représente un montant de 2,29 € par élève,
- Ce soutien permet à chacun de se réaliser au cours de compétitions départementales, régionales voire nationales, par le biais de rencontres entre les élèves des classes, entre les établissements et les districts,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer les subventions suivantes pour l'année scolaire 2014-2015 :
 - 109,92 € pour le collège Robespierre qui a accueilli sur l'année scolaire 2014-2015 48 licenciés,
 - 341,21 € pour le collège Pablo-Picasso pour 149 licenciés,
 - 123,66 € pour le collège Louise-Michel. pour 54 licenciés,
 - 235,87 € pour le collège Paul-Eluard pour 103 licenciés,
 - 203,81 € pour le lycée Edouard-Lecorbusier pour 89 licenciés.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-55 | Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Les Crazygirls

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

L'association Les Crazygirls a connu une année de transition. Dès la fin de saison 2013/2014, l'association décidait de mettre fin à l'adhésion à l'amicale des fanfarons pour se diriger vers la fédération française de twirling bâton.

Une belle entrée dans cette nouvelle fédération puisque les jeunes licenciées ont réussi à se qualifier pour les finales du championnat de France Nationale 3.

Un déplacement qui a permis aux jeunes filles de montrer leur talent dans leur discipline avec un titre de championne de France, en catégorie junior, 3 titres de vice championnes de France dans les catégories Minimes, cadettes et junior et deux 3èmes places dans les catégories benjamines et cadettes.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Les championnats se déroulant cette année à Valence, les frais de déplacements et d'hébergements ont impacté lourdement le budget de fonctionnement de l'association,
- L'association a supporté une grande partie des dépenses liées à cette organisation qui s'élèvent à 2 926,66 € et sollicite à titre exceptionnel une subvention de 400 €,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Les Crazygirls.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-56 | Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Chaque année nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Pour mener à bien ses activités, l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc, nous a fait part de son souhait d'acquérir un défibrillateur semi automatique,
- Le coût de ce matériel s'élève à 2 317 € et n'est pas éligible à une subvention de la part du Département,
- Cette dépense ne peut être supportée par l'association, celle-ci demande à la ville une aide,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-57 | Affaires sportives - Subvention exceptionnelle -
Association stéphanaise de tennis de table

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Chaque année nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que :

- Pour la nouvelle saison, l'Association stéphanaise de tennis de table a renouvelé la dotation vestimentaire attribuée aux membres de l'association,
- Ces frais représentent l'achat de survêtements et de tee-shirt ainsi que le marquage des tenues avec le logo du club et de la Ville,
- L'association a fait une demande de subvention exceptionnelle,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 195 € à l'Association stéphanaise de tennis de table.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-58 | Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à la Confédération syndicale des familles (CSF) de Saint-Etienne-du-Rouvray

Sur le rapport de Mme Najia Atif, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre des actions de développement social déclinées dans le contrat unique global, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association suivante :

- Confédération syndicale des familles (CSF) de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 8 octobre 2015

Considérant que :

- La Confédération syndicale des familles de Saint-Etienne-du-Rouvray, développe une action de promotion de la culture sur le quartier du Château blanc, quartier en zone prioritaire dans le cadre du contrat de Ville,
- Cette action tend à favoriser l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants, l'éducation à la citoyenneté, l'ouverture à la culture, l'éveil et le bien-être des enfants,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer à l'association Confédération syndicale des familles de Saint-Etienne-du-Rouvray, une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-59 | Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective de Saint-Etienne-du-Rouvray (Aspic)

Sur le rapport de Mme Najia Atif, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre des actions de développement social déclinées dans le contrat unique globale, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association suivante :

- Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (Aspic).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 08 octobre 2015.

Considérant que :

- L'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective de Saint-Etienne-du-Rouvray, développe une action d'insertion sociale et professionnelle sur le quartier du Château blanc, quartier en zone prioritaire dans le cadre du contrat de Ville,
- Cette action tend à prévenir la récurrence et la désocialisation par un accompagnement global et individualisé de jeunes en voie de marginalisation.,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer à l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective de Saint-Etienne-du-Rouvray, une subvention d'un montant de 1 400 € au titre de l'exercice 2015,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-60 | Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à l'Association sportive Madrillet Château-Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray (ASMCB) pour l'action « Soirées de la Citoyenneté »
Sur le rapport de Mme Najia Atif, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre des actions de développement social déclinées dans le contrat unique global, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association suivante :

- Association sportive Madrillet Château-Blanc (ASMCB) de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 08 octobre 2015.

Considérant que :

- L'Association sportive Madrillet Château Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray développe une action d'accès à la citoyenneté sur le quartier du Château Blanc, quartier en zone prioritaire dans le cadre du contrat de Ville,
- Cette action vise l'éducation à la citoyenneté des jeunes et de leur entourage,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer à l'Association sportive Madrillet Château Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray, une subvention d'un montant de 508 € au titre de l'exercice 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-61 | Développement social - Actions conduites par les associations - Attribution d'une subvention à l'Association sportive Madrillet Château-Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray (ASMCB) pour la réalisation de l'action « Alphabétisation Famille »

Sur le rapport de Mme Najia Atif, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyses

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre des actions de développement social déclinées dans le contrat unique global, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association suivante :

- Association sportive Madrillet Château-Blanc (ASMCB) de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 08 octobre 2015.

Considérant que :

- L'Association sportive Madrillet Château-Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray, développe une action d'accès aux droits et de solidarité sur le quartier du Château blanc, quartier en zone prioritaire dans le cadre du contrat de Ville,
- Cette action tend à favoriser et renforcer la maîtrise et la compréhension du français afin de permettre une meilleure communication entre les membres du club, les usagers, leurs parents et les institutions,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer à l'Association sportive Madrillet Château-Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray, une subvention d'un montant de 492 € au titre de l'exercice 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-62 | Développement social - Actions conduites par la Ville
« Collégiens citoyens »

Sur le rapport de Mme Najia Atif, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'appel à projets 2015 « Egalité – Citoyenneté » de la Direction départementale de la cohésion sociale de la Politique de la Ville, la ville a été retenue pour mener le projet « Collégiens citoyens ».

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 8 octobre 2015,

Considérant que :

- La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray développe des actions de promotion de la citoyenneté auprès des collégiens de 3^{ème} scolarisés dans les collèges en quartiers prioritaires,
- Cette action tend à renforcer le parcours citoyen de ces collégiens par des actions éducatives visant à favoriser le respect des droits et de la loi,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer au projet « Collégiens citoyens » 1 500 € au titre de l'exercice 2015,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces se rapportant au versement de la subvention de 6 000 € par la Direction départementale de la cohésion sociale.

Précise que :

- Les dépenses sont imputées au budget de la Ville prévu à cet effet.
- La recette est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-10-15-63 | Développement social - Actions conduites par la ville
« Favoriser les initiatives des habitants »

Sur le rapport de Mme Najia Atif, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'appel à projets 2015 « Egalité – Citoyenneté » du Commissariat général à l'égalité des territoires, la Ville a été retenue pour mener le projet intitulé « Favoriser les initiatives citoyennes ».

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 8 octobre 2015,

Considérant que :

- La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, développe une action de promotion de la citoyenneté et de participation des habitants sur le quartier du Château-Blanc, quartier en zone prioritaire dans le cadre du contrat de Ville,
- Cette action tend à rendre acteurs les habitants dans la vie du territoire et soutenir les initiatives citoyennes et projets d'habitants,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer au projet « Favoriser les initiatives des habitants », 1 125 € au titre de l'exercice 2015,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces se rapportant au versement de la subvention de 4 500 € par la Direction départementale de la cohésion sociale,

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,
- La recette est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-10-15-64 | Chantiers Passerelles - Année 2015 - Subvention
Sur le rapport de M. Hubert Wulfranc Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moysse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

Exposé des motifs :

Le Conseil municipal en séance du 26 mars 2015 a approuvé la mise en œuvre de trois « chantiers Passerelle » et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux versements des subventions permettant aux structures d'assurer le tutorat professionnel et l'accompagnement socio éducatif.

Le soutien financier de cette action reposait essentiellement sur le budget municipal et complémentirement sur une demande de subvention instruite dans le cadre de l'appel à projets auprès du Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance.

L'Etat a restitué ses arbitrages le 19 mai dernier n'accordant pas de subvention complémentaire pour cette action. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'acter la répartition de la subvention municipale.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les conventions de partenariat établies entre les structures associées et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray le 2 avril 2015,
- La délibération du Conseil municipal du 25 mars 2015.

Considérant :

- D'une part, l'implication municipale pour favoriser l'insertion des Stéphanois,
- D'autre part, l'intérêt que présente cette action dans la prévention de la récidive et de la délinquance,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le versement des subventions aux structures associées selon la répartition suivante :
 - 5 772 euros pour Activité bois bâtiment entreprise d'insertion (Abbei)
 - 1 228 euros pour Association stéphanoise de prévention individuelle et collective (Aspic).

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations

Motion n°2015-10-15-65 | Motion du Conseil municipal sur les migrants

Sur le rapport de : Monsieur Hubert Wulfranc, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 09/10/2015

L'An deux mille quinze, le 15 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou (jusqu'à la délibération n°36), Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman (à partir de la délibération n°13), Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois (jusqu'à la délibération n°53), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

Mme Danièle Auzou donne pouvoir à Mme Léa Pawelski (à partir de la délibération n°37)
Mme Marie-Agnès Lallier donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Samia Lage donne pouvoir à M. Patrick Morisse
M. Pascal Langlois donne pouvoir à Mme Michelle Ernis (à partir de la délibération n°54)
M. Pascal Le Cousin donne pouvoir à Mme Nicole Auvray
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie
Mme Carolanne Langlois donne pouvoir à M. Joachim Moyse

Etait excusé :

Monsieur Philippe Schapman (jusqu'à la délibération n°12)

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M' Builu,

La Municipalité de Saint-Etienne-du-Rouvray, de part son histoire et ses valeurs, se place naturellement dans le réseau des villes d'accueil des réfugiés sans-papiers victimes des tragédies du Moyen-Orient et d'Afrique qui migrent massivement vers l'Europe.

La Municipalité est à disposition pour travailler et avancer concrètement avec la Métropole, le Département, la Région, l'Etat et les partenaires sociaux dans l'accueil des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la motion, par 35 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc